

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Nous vous informons que le P.L.U. de la commune est accessible sur le géoportail de l'urbanisme à l'adresse suivante

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Vous souhaitez entreprendre des travaux ?

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec le service urbanisme avant d'entamer vos démarches afin d'étudier la faisabilité de votre projet.

Une autorisation d'urbanisme est nécessaire afin de vérifier la conformité de votre projet aux règles locales d'urbanisme.

Les différents formulaires peuvent être téléchargés sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

A télécharger : 1-PLU-Délibération approuvant le PLU



A télécharger : 2-PLU-Rapport de présentation



A télécharger : 3-PLU-Règlement du 04/05/2017



A télécharger : 4-PLU-PADD



A télécharger : 5-PLU-OAP



A télécharger : 6-PLU-Avis des personnes publiques associées



A télécharger : 7-PLU-Plans de zonage



A télécharger : 8-PLU-Annexes



Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

OK, tout accepter

Personnaliser



1 Rue Henri Husson,
78320 Le Mesnil-Saint-Denis

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Mercredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Jeudi de 13h à 19h15

Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

TEL : 01 30 13 86 50

FAX : 01 30 13 86 71

email : mairie@lemesnilsaintdenis.fr

ATTENTION ! Le service de l'urbanisme est fermé au public tous les matins.
Accueil uniquement sur rdv l'après midi

